

Front social contre la réforme du financement de la Sécu

SOCIAL Une coalition d'organisations sociales dénonce le projet du fédéral

► Les syndicats, plusieurs mutuelles et des organisations s'en prennent à la réforme du financement de la Sécu.
► « Sans changement de cap, ce sera la fin du modèle social. »

L'initiative n'est pas courante : tous les syndicats, ainsi que plusieurs mutuelles et mouvements sociaux d'envergure nationale s'unissent pour lancer un signal d'alarme autour d'une réforme du financement de la Sécurité sociale. La FGTB, la CSC, le syndicat libéral, les Mutualités chrétiennes, Solidaris, les Mouvements ouvriers chrétiens flamand et francophone ainsi que Présence et action culturelle s'en prennent, dans un texte d'opinion, à un accord politique conclu au gouvernement fédéral le 16 décembre dernier et qui revoit le financement de la Sécurité sociale. « Cette réforme porte des coups sévères à l'essence même du modèle de Sécurité sociale », écrivent les signataires. Ou encore : « Le gouvernement fédéral concocte ainsi une dangereuse et insidieuse fragilisation de la Sécurité sociale. » Quels sont les griefs ?

1 « Un affaiblissement du financement » Le principal grief des organisations concerne le nouveau mécanisme de financement. Actuellement, le déficit de la Sécurité sociale est systématiquement comblé par la dotation d'équilibre. Chaque année, par arrêté royal, un montant prélevé sur le budget de l'Etat vient combler le trou de la Sécurité sociale, de manière à ce qu'il n'y ait ni surplus ni déficit. Mais selon les organisations signataires, le gouvernement entend désormais prévoir des exceptions à l'automatisme du renflouement. « Si les mesures d'économies budgétaires prises par le gouvernement dans le domaine de la Sécurité sociale ne rapportent pas assez, il est prévu que la dotation d'équilibre soit rabotée », dit Michel Jadot, le président de Solidaris. Il en va de même si les mesures de lutte contre la fraude sociale n'ont pas le rendement attendu. » Pour les signataires de la carte blanche, « on ancre dans la loi le fait que, lors de chaque discussion budgétaire, il y aura au



Les organisations sociales estiment que le nouveau système de financement pourrait conduire à une baisse des prestations de soins de santé. © NEWS.

préalable un débat sur des économies anti-sociales dans la Sécurité sociale. Nous connaissons déjà ce type de discussions avec le gouvernement actuel. La nouveauté est que ce marchandage aux dépens de la Sécurité sociale est désormais ancré dans la loi. »

2 « Une faculté de revenir sur des accords signés par les partenaires sociaux » C'est un autre grief des organisations sociales. Elles dénoncent une disposition qui permettra, demain, de ne pas appliquer un accord entre patrons et syndicats, notamment autour des hausses de salaire, si celui-ci a un impact budgétaire trop important. « Au mieux, les partenaires sociaux devront revoir leur copie, au pire, l'accord sera tout simplement jeté aux oubliettes », estime Michel Jadot.

3 « Les partenaires sociaux mis sur la touche de la gestion de la Sécurité sociale. » Enfin, les organisations sociales estiment qu'elles vont être privées de leur droit de cité dans la ges-

tion de la Sécurité sociale. « Actuellement, les partenaires sociaux sont chargés de préparer le budget des soins de santé, avec les fonctionnaires du parastatal. Mais le gouvernement prévoit désormais de créer un comité budgétaire, avec des fonctionnaires des Finances et du budget, et aucun représentant des syndicats et des mutuelles. Ce sont donc des cabinetards qui vont diriger la Sécu. » Pour Michel Jadot, le fait que le comité de gestion paritaire ne soit pas supprimé ne change rien à l'affaire. « C'est un peu comme dans une mosquée. On remet un tapis au-dessus, on n'enlève pas celui d'en dessous, mais celui-ci ne sert désormais plus à rien. » Dans leur carte blanche, les mouvements signataires dénoncent ce qui s'apparente pour eux à une mise sous tutelle. « Ce trompe-l'œil d'une gouvernance soi-disant neutre et technocratique cache surtout le renforcement du pouvoir du gouvernement. »

4 Et quelques points positifs... Mais les organisations so-

ciales ne sont toutefois pas uniquement critiques sur les réformes qui viennent d'être décidées. Elles se réjouissent notamment du fait que le budget de la Sécurité sociale cessera de financer des politiques qui n'ont rien à voir avec la protection sociale, comme les... zones de police ou les titres-service.

En conclusion les syndicats, mutuelles et autres mouvements demandent au gouvernement un changement de cap, alors que le projet de loi sera débattu au Parlement au début du mois de janvier. « Il n'est pas concevable que des politiques fiscales non abouties du gouvernement aient pour conséquence de faire payer l'addition aux citoyens. Sans changement de cap, que nous appelons de tous nos vœux, ce sera la fin de notre modèle de sécurité sociale. » ■

BERNARD DEMONTY

Sur lesoir.be

Le texte intégral de la carte blanche des syndicats, mutuelles et mouvements sociaux.

TROIS QUESTIONS À MICHEL JADOT (SOLIDARIS)

« Le fédéral risque de devoir réduire les prestations sociales »

Michel Jadot, qui a longtemps dirigé le comité de gestion des soins de santé et préside Solidaris (Mutualité socialiste), est l'un des signataires de la carte

blanche. Pourquoi cette prise de position de tous les syndicats et de deux des trois grandes mutuelles ?

Parce que la démarche du gouvernement nous inquiète. Nous avons demandé que les comptes de la Sécu soient ramenés à l'équilibre (en application du système légal de la dotation d'équilibre), car rien n'était prévu pour 2015 et 2016. Mais le gouvernement, après avoir traîné entre six mois et un an, n'a pas payé comme le prévoit la loi mais a revu le financement de la Sécurité sociale, en conditionnant la dotation à une série de

critères. Que craignez-vous au juste ? Que la multiplication de ces critères ait pour effet que le déficit ne soit plus comblé comme c'était le cas jusqu'ici.

Or je rappelle qu'en 2014, le déficit de la Sécurité sociale était de 5 milliards d'euros. En 2015, c'était 900 millions. Et en 2016, ce sera 2,3 milliards, selon les estimations. En 2017, ce sera davantage encore. Le risque c'est que, ces déficits n'étant pas comblés, on retombe dans les travers du passé.

Lesquels ? Financer le déficit de la Sécurité par de l'emprunt. Et le résultat, c'est que ces emprunts seront alors payés par des réductions de dépenses de Sécurité sociale. Je crains des mesures drastiques de réduction des prestations sociales.

B.DY



chiffres La Sécurité sociale pèse 35 % des dépenses de l'Etat

Affirmer que la Sécurité sociale constitue un énorme pan des dépenses publiques est une lapalissade : quelque 77,3 milliards d'euros, en l'état, sur un total de dépenses publiques de 221 milliards, soit près de 35 %. A titre de comparaison, la Sécu pèse donc bien davantage que l'Enseignement (25 milliards), le paiement des intérêts de la dette publique (13,5 milliards), la Justice et les forces de l'ordre (7,5 milliards) ou la Défense (3,6 milliards), entre autres.

A quoi servent ces 77 milliards ? L'un des tout gros morceaux est constitué par les dépenses en soins de santé, dont le budget pèse à lui seul 32,4 mil-

liards, étant essentiellement alimentés par les cotisations des entreprises, des salariés, des indépendants mais aussi partiellement par l'Etat. Le système géré par l'Inami (Institut national d'assurance maladie-invalidité) est à la fois obligatoire (tout le monde doit cotiser) et universel (tout le monde y a droit, et a d'ailleurs l'obligation de s'affilier à une mutuelle qui se charge des remboursements).

Toutes les dépenses en soins de santé ne sont cependant pas couvertes par ce biais. Le niveau du remboursement dépend en effet du type de prestation (consultation chez un médecin généraliste, achat de médicaments, etc.), de sorte

qu'au final quelque 76 % du total sont effectivement pris en charge par la Sécu, pour une part de 20 % à charge du patient, le solde étant notamment financé par les assurances privées.

Mais la Sécu ne se limite pas aux seuls soins de santé. Elle englobe également des prestations aussi diverses que le paiement des pensions et des allocations de chômage, entre autres. Au total, ce sont donc près de 80 milliards d'euros auxquels il faudrait rajouter si on voulait être complet des prestations qui ne relèvent pas de la Sécu au sens strict comme le paiement des pensions des fonctionnaires par exemple, pour atteindre un total

global de « dépenses sociales » de 112,3 milliards.

Comment la Sécu est-elle financée ? Le système de base, mis sur pied en 1944, a évolué. Si le fondement reste le versement de cotisations par les employeurs et les travailleurs, en ce compris les indépendants depuis l'intégration partielle de ces derniers dans le système dans les années '70, d'autres sources de financement sont venues compléter l'édifice. Et ce, pour deux raisons : l'inflation des dépenses, notamment celles liées aux allocations de chômage depuis la crise des années '70 et celles plus récemment liées au coût du vieillissement de la population,

et la nécessité de diminuer parallèlement le coût du travail pour les entreprises, par l'introduction d'exonérations de cotisations sociales.

C'est dans ce cadre que sont venues se greffer des sources alternatives de financement, en provenance des recettes de la TVA, des accises et du précompte mobilier notamment, mais aussi du budget de l'Etat, de sorte que les cotisations sociales ne couvrent désormais que les trois quarts environ des 77 milliards affectés au budget de la Sécu. Mais rien de tout cela n'est statique : la manière dont continueront à s'équilibrer tant bien que mal les recettes et les dépenses de la Sé-

cu constitue très précisément l'enjeu du rapport de forces à établir entre les partenaires sociaux et le gouvernement (lire ci-dessus). Sachant que le déficit de la Sécu s'élevait à 5 milliards d'euros en 2014 (compensé alors par une dotation d'équilibre versée par l'Etat), à 900 millions en 2015 (en l'absence de dotation d'équilibre, la part du financement alternatif fut gonflée), et atteindra vraisemblablement 2,3 milliards en 2016, les dépenses continuant donc d'augmenter alors que les sources de financement classiques tendent, quant à elles, à se réduire. ■

BENOÎT JULY

77,3 milliards : le budget de la Sécurité sociale

32,4 milliards : le budget relatif aux dépenses en soins de santé

2,3 milliards : le déficit vraisemblable de la Sécu en 2016